Merci beaucoup pour votre réponse claire et rapide.

Contribution annuelle sur les revenus locatifs

Par Pierreco
Bonjour Je suis dans une SCI familiale imposée à l'IS. Cette SCI est propriétaire d'une maison faisant l'objet de locations saisonnières. Je souhaite savoir si ces locations sont assujetties à la contribution annuelle sur les revenus locatifs ou si cette contribution n'est due que pour des locations à l'année (meublé ou non meublé). Merci pour votre réponse. Cordialement
Bonjour et bienvenue
Ces revenus ne sont pas soumis. Cette taxe s'applique aux revenus locatifs perçus par les personnes morales, notamment les SCI, lorsqu'elles son soumises à l'impôt sur les sociétés. Cette contribution ne s'applique qu'aux locations de logements nus à usage d'habitation principale.
Par Pierreco